

Vous êtes propriétaire occupant

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*

- ANAH : de 20 % à 50 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux 10 à 20 % du montant HT
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Caisse de retraite
- Action logement
- Procivis
- Département de la Drôme

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés

Vous êtes propriétaire d'un logement en location

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé
- Amélioration énergétique
- Sécurisation dans le logement
- Adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap

AIDES MOBILISABLES*

- ANAH : de 25 % à 35 % du montant HT
- Prime Habiter Mieux de 1 500 € à 2 000 € par logement
- ARCHE Agglo de 500 à 5 000 €
- Action logement
- Département de la Drôme

*Les conditions seront à affiner auprès de ARCHE Agglo, les aides étant applicables sur des montants plafonnés



D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo **ACTION**
HABITAT

PERMANENCES À TOURNON-SUR-RHÔNE, SAINT-FÉLICIEN,
SAINT-DONAT SUR-L'HERBASSE ET MERCUROL-VEAUNES.

CALENDRIER DES PERMANENCES DISPONIBLE SUR
WWW.ARCHÉAGGLO.FR

habitat@archeagglo.fr
04 75 07 07 57

Rénovation de l'habitat

ARCHE Agglo vous accompagne

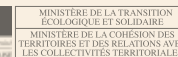
VISITES, MONTAGE DE DOSSIERS, AIDES FINANCIÈRES

D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo **ACTION**
HABITAT

04 75 07 07 57

Ces aides s'intègrent dans les dispositifs de l'ANAH.



www.archeagglo.fr

